Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20261020-87_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 14/10/2026

Date d'affichage : 14/10/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Sophie BACQUET, Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Madame Aïnhoa CLOUÉ.

Madame Valérie BRARD a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°87/2026

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal nomme Madame Valérie BRARD secrétaire de séance.

À Combourtillé, le 20 octobre 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Valérie BRARD

Le Maire,
Philippe BUINEAU